



MAIRIE DE
SALIGNAC
04290

SALIGNAC, Le 26 juin 2025

NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur,

La rentrée des classes des enseignants aura lieu le vendredi 29 août 2025 et celle des élèves le lundi 1er septembre 2025.

-- LES INSCRIPTIONS DES ENFANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE D'ENTREPIERRES --

Les inscriptions seront prises à Entrepierres pour les élèves scolarisés à l'école maternelle d'Entrepierres. Madame Laalia HEBIDI tiendra **une permanence pour ces inscriptions le lundi 30 juin 2025 de 14h à 18h et le jeudi 28 août 2025 de 14h à 18h à l'école d'Entrepierres.**

Vous pouvez trouver les imprimés pour l'inscription des enfants sur le site internet www.entrepierres.fr ou les remplir sur place lors de l'inscription.

-- LES INSCRIPTIONS DES ENFANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE SALIGNAC ET LES INSCRIPTIONS A LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR TOUS LES ENFANTS (SCOLARISES A SALIGNAC ET A ENTREPIERRES) --



MON ESPACE
Famille

Découvrez
l'application

Les inscriptions seront prises à partir d'un portail famille, "Mon Espace Famille", accessible depuis le site internet de la mairie <https://salignac04.fr> onglet vie pratique cantine-garderie ou depuis le lien <https://www.monespacefamille.fr/accueil/>

A partir de cet espace vous pouvez inscrire vos enfants à la cantine de Salignac et/ou à la garderie.

Pour les nouvelles inscriptions aux services périscolaires, vous devez créer votre espace famille. Vous pouvez le réaliser en autonomie à partir de « mon espace famille » ou venir au secrétariat de la mairie de Salignac.

Pour les enfants déjà inscrits, le planning d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026 sera ouvert à partir du 21/07/2025.



Les inscriptions à la cantine sont à valider au plus tard le dimanche 24/08/2025 pour la semaine du 1^{er} au 05/09/2025. Pour la garderie le jeudi 28/08/2025 pour la semaine de la rentrée.

En cas de difficulté prendre contact avec la mairie de Salignac, par mail : salignachp@orange.fr ou par téléphone au 04.92.61.31.28.

A l'occasion de la nouvelle année, vous devrez nous fournir les documents suivants :

- 1 attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire 2025-2026,
- Copie carte d'identité des parents pour les nouvelles familles,
- Copie du document attestant de l'autorité parentale ou jugement si nécessaire.

Pour rappel vous pouvez joindre les services périscolaires de Salignac par mail : garderiecantine@gmail.com ou par téléphone au 04 92 61 06 82 ou 07 83 38 00 17.

ATTENTION !! Un enfant non inscrit à la cantine ou à la garderie ne pourra pas être accueilli.

--- LE PAIEMENT DES SERVICES CANTINE ET GARDERIE DE SALIGNAC ---

Le mode de paiement des familles **est inchangé** par rapport à l'année dernière.

Les repas consommés et les temps de garderie périscolaire seront facturés par la mairie, à terme échu, toutes les fins de mois sur relevé des présences des élèves.

Vous recevrez à votre domicile un avis des sommes à payer mensuellement dont vous devrez vous acquitter avant une date limite.

Vous aurez la possibilité de procéder au paiement de différentes façons :

- Par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Pour les nouvelles familles, il faudra dans ce cas fournir, lors de l'inscription de votre enfant, un relevé d'identité bancaire et signer une autorisation de prélèvement (mandat SEPA).

Ce mode de paiement sera à privilégier afin d'éviter des impayés par oublis qui entraînent des frais et des opérations coûteuses.

Pour les familles ayant opté pour le prélèvement pour l'année scolaire 2024-2025, il n'est pas nécessaire de signer un nouveau mandat de prélèvement.

- Par internet via Payfip qui permet un paiement par carte bancaire ou par virement sur le compte du Service de Gestion Comptable de Sisteron lors de la réception de l'avis des sommes à payer,

- Par chèque bancaire à envoyer, accompagné du coupon, à l'adresse indiquée sur l'avis des sommes à payer,

- En espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste équipé pour recevoir les paiements de proximité.

Tout ceci sera rappelé sur l'avis que vous recevrez.

La facturation étant au mois échu, il est conseillé aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine pour l'année scolaire entière. Toutes modifications ou absences justifiées pourra être prise en compte dans l'année.

--- INFORMATIONS DIVERSES---

Le marché de livraison des repas est renouvelé avec la CUISINE DE CAROLINE à Champtercier.

Le tarif des repas reste inchangé : 4.80€ par repas

La garderie périscolaire accueille les enfants scolarisés :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 30
- le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Les tarifs de la garderie, sont inchangés :

- **0.95 €** la demi-heure,
- Forfait de **50.00 €** par mois si fréquentation au-delà de 26h.

La commune prendra comme précédemment à sa charge les frais de personnels, de bâtiments et de logistique qui représentent une dépense importante.

En ce qui concerne les inscriptions des enfants au transport scolaire, elles sont à faire sur le site du Conseil Régional : **ZOU.MAREGIONSUD.FR**.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous souhaitons à tous les enfants de très bonnes vacances et une très belle rentrée des classes 2025 - 2026.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire de Salignac,
Angélique EULOGÉ



Mairie de SALIGNAC :

Téléphone : 04 92 61 31 28

Mail : salignachp@orange.fr